

ARRONDISSEMENT
DE
MONTAUBAN

Mairie
82130 LAFRANCAISE

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n° 13

Objet : Création emplois
contractuels

Date de convocation

29 mars 2023

Date d'affichage

29 mars 2023

Nombre de membres en
exercice :

Nombre de présents :

11

Nombre de votants :

13

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2
mois à compter de sa notification
ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois
Le vendredi 7 avril à 18 h 00

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL.

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, M Pierrick THOMAS, Mme Anne BENAICHE, Mme Nicole ROUMAT, Mme Josiane BYL, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER, Mme Emmanuelle ANTICH membres en exercice.

Procurations :

M. Alain BELLICCHI a donné procuration à Mme Marie-Laurence PUJOL
M. Fernand MORA a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Absents Excusés : M. Jean Pierre ANGLAS, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS, Mme Pauline SEILHAN.

M. Pierrick THOMAS a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration qu'afin de répondre à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services soins et hôtellerie de l'Ehpad « Résidence du Lac », lié à l'ouverture de l'unité protégée de l'établissement, il conviendrait de créer les emplois suivants :

Période	Nbre emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire	Indice de rémunération
Du 15 avril 2023 Au 14 avril 2024	2	Aide-soignant classe normale	Aide-soignant	35 heures	1 ^{er} échelon du grade
Du 1 ^{er} juillet 2023 Au 30 juin 2024	1	Aide-soignant Classe normale	Aide-soignant	17.50 heures	1 ^{er} échelon du grade
Du 15 avril 2023 Au 14 avril 2024	2	Auxiliaire de soins PPAL 2 ^{ème} classe	Aide-soignant	35 heures	1 ^{er} échelon du grade

Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;
CHARGENT le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer les contrats et les éventuels avenants ;
DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et sont inscrits au budget de la collectivité (Résidence du Lac) aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année en cours.

- A D O P T E E -



Le Président

T. DELBREIL